

PROCES VERVAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 15 MAI 2023

Le Comité Syndical des Communes d'ECOURLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST-BARTHELEMY-D'ANJOU et VERRIERES-EN-ANJOU, dûment convoqué le 9 Mai 2023, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Séverine GABORIAU, Présidente, à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

<u>Etaient présents :</u> Mme Séverine GABORIAU Mme Odile PICHON Mme Nathalie CLOCHARD Mme Anita TURPIN Mme Annick HAUG Mme Janine HOUTIN M. Xavier PEAN M. Jean-Pierre MIGNOT M. Baris BOY	<u>Etaient absents :</u> Mme Nathalie GIRARD Mme Valerie Kerdanet M. Didier JURET Mme Danièle SIENISKI (donne pouvoir à Mme Nathalie CLOCHARD) M. Guillaume ROMARY M. Ivain BIGNONET
---	---

Le Quorum est atteint,
La secrétaire de séance est Madame Nathalie CLOCHARD,
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité,
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) FINANCES : TARIFS 2023-2024

Exposé :

Par délibération du 26 Mai 2021, le Comité syndical apportait des modifications sur les modalités et les tarifs de l'école de musique. Aujourd'hui à la lecture de la grille tarifaire du SIAM 2022-2023, il est souhaitable qu'une augmentation de 5%, pour toutes les catégories de la grille tarifaire, soit appliquée.

Proposition :

Il est proposé la nouvelle grille tarifaire, tenant compte des modifications suivantes pour la rentrée 2023-2024 :

ACTIVITES		TARIF 1 / tranches de Quotient Familial						TARIF	TARIF	
		0	400	800	1000	1200	1400	2000	2	3
		399	799	999	1199	1399	1999	et +		

LES PARCOURS DECOUVERTE

Eveil musical	Enfant	51 €	60 €	68 €	79 €	90 €	96 €	100 €	104 €	133 €
Découverte instruments	Enfant	79 €	90 €	104 €	120 €	138 €	145 €	151 €	159 €	203 €

LES PARCOURS COMPLETS

PARCOURS COMPLET - 1 ^{er} cycle - Cours individuel + AEM(1)	Enfant	240 €	276 €	318 €	365 €	419 €	440 €	440 €	484 €	750 €
	Adulte	293 €	337 €	387 €	445 €	511 €	537 €	537 €	912 €	

PARCOURS COMPLET 2 ^{ème} cycle - Cours individuel + 1 pratique collective	Enfant	240 €	276 €	318 €	365 €	419 €	440 €	440 €	484 €	750 €
	Adulte	293 €	337 €	387 €	445 €	511 €	537 €	537 €	912 €	

LES PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Chorales enfant ou adulte - Atelier chant musiques actuelles	Enfant	57 €	67 €	78 €	89 €	98 €	104 €	109 €	109 €	
	Adulte	67 €	81 €	93 €	106 €	117 €	125 €	131 €	131 €	
Atelier instrumental collectif : jazz ; électro ; batucada ; musiques du monde, fanfare, musique de chambre	Enfant	92 €	110 €	128 €	146 €	161 €	170 €	180 €	180 €	
	Adulte	117 €	140 €	162 €	184 €	202 €	215 €	226 €	226 €	
Groupe musiques actuelles amplifiées	Enfant	114 €	131 €	151 €	173 €	200 €	210 €	219 €	219 €	
	Adulte	123 €	141 €	161 €	186 €	214 €	225 €	236 €	236 €	
Atelier musical adapté	Enfant	123 €								

AUTRES TARIFS SPECIFIQUES										
PARCOURS COMPLET 2 ^{ème} cycle – Cours individuel - 2 instruments + 1 pratique collective	Enfant	360 €	414 €	476 €	546 €	628 €	659 €	659 €	726 €	1 122 €
	Adulte	439 €	505 €	581 €	667 €	767 €	805 €	805 €	1 368 €	
PARCOURS COMPLET + 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle Cours individuel + 2 ateliers*	Enfant	261 €	301 €	347 €	398 €	458 €	480 €	480 €	529 €	817 €
	Adulte	314 €	361 €	415 €	477 €	548 €	575 €	575 €	979 €	

*Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,
Décide de voter les nouveaux tarifs présentés par la Présidente*

2°) FINANCES : DEFICIT REGIE D'AVANCE

Exposé :

Vu le déficit constaté le 15/12/2022 dans les écritures de la collectivité au motif suivant :

- Rejet du mandat 303
- Ce déficit qui s'élève, à ce jour, à **cinquante euros** résulte du paiement d'une dépense non prévue par l'acte constitutif : une carte cadeau Kiabi

Proposition :

Il est proposé de couvrir ce déficit par une dépense au compte 65888 sur le Budget Principal 2023 pour la somme de **cinquante euros**.

*Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,
Décide de voter la proposition présentée par la Présidente concernant le déficit de la régie d'avance*

3°) Questions diverses

- Demande d'accorder un avoir sur la cotisation annuelle à une élève ayant déménagé fin décembre 2022.
- La proposition d'accorder un avoir, à une élève ayant déménagé fin décembre 2022 , présentée par la présidente est acceptée à l'unanimité

La Présidente,

Séverine GABORIAU
Fin de séance 20h00